PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes de Marcigny.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

ANZY LE DUC…….	M. Jean Marc POMMIER
BAUGY…….	Mme Annette JANIN
BAUGY	M. Patrice MICHAUD
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL…….	M. Philippe DUPLATRE
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
MELAY…….	M. Jean Claude DUCARRE
	M. Frédéric VERNUSSE
	M. Pascal MILLET
MONTCEAUX L'ETOILE……	M. Georges PROST
VINDECY…….	M. Didier CHAPON

M. Patrick PERRUCAUD est arrivé à 21h00

Étaient excusés : M. Éric NEVERS (pouvoir donné à M. Denis PROST)
M. Michel JULIEN (excusé)
M. Stéphane LUCEAU (pouvoir donné à M. Pascal MILLET)
Mme Géraldine VERSTRAETEN (pouvoir donné à Mme Carole CHENUET)
M. Louis PONCET (pouvoir donné à M. Jean Claude DUCARRE)
M. François RENARD (pouvoir donné à M. Frédéric CHANDON)
Mme Bernadette BAILLY (pouvoir donné à M. Frédéric VERNUSSE)

Monsieur Thierry NIGAY est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION
DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Présentation du nouveau médecin généraliste qui va s'installer dans la MSP

Intervention du SYMISOA (présentation rivières et actualités du Syndicat)

Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025

Petite enfance, jeunesse, vie associative et communication :

- Bilan des activités ALSH de l'été 2025
- Subventions aux associations
- Actualités de la commission

Affaires générales / finances :

- Versements part CPS 2025
- Budget MSP : ouverture crédits supplémentaires investissement
- PLUI : avenants au marché avec LATTITUDE (lot 1)
- Convention de mutualisation avec les CC Brionnais Sud Bourgogne et Semur en Brionnais pour la création d'un réseau partenarial intercommunal de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes, sexuelles et désignation du représentant territorial VIF
- Convention avec l'Etat, le CD71 et les intercommunalités du Charolais Brionnais pour le financement du poste ISG
- Participation de la Communauté de Communes à la construction d'une clôture mitoyenne à Montceaux l'Etoile (propriété MENASRI)
- Modifications postes agents
- Contrat opérationnel de mobilité
- Rapport d'activité PETR 2024

Environnement :

- Prolongation contrat Didier REVILLARD
- Rapport d'activité SMEVOM 2024
- Admission en non-valeurs OM
- Actualités de la commission

Travaux / habitat / patrimoine :

- Avenants travaux MSP
- Aides OPAH
- Actualité de la commission

Santé, social, sénior :

- Conventions avec la commune de Marcigny pour occupation du domaine public
- Accompagnement à l'installation d'un nouveau médecin dans la MSP
- Actualités de la commission

Economie, tourisme, culture :

- Remboursement factures gaz par BATIRENOV
- Actualité de la commission

Décisions du Président / Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/09/2025

DEL01_CC29_09	Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025	**A l'unanimité**

PETITE ENFANCE / JEUNESSE / VIE ASSOCIATICE ET COMMUNICATION :

DEL02_CC29_09	Subventions aux associations 2025	**A l'unanimité**

AFFAIRES GENERALES / FINANCES :

DEL03_CC29_09	Versements part CPS aux communes	**A l'unanimité**
DEL04_CC29_09	Ouverture crédits supplémentaires investissement budgets annexe MSP et Atelier partagé et décisions modificatives	**A l'unanimité**
DEL05_CC29_09	Avenants marché LATITUDE	**A l'unanimité**
DEL06_CC29_09	Convention mutualisation réseau VIF	**A l'unanimité**
DEL07_CC29_09	Convention financement poste ISG	**18 votes pour et 3 abstentions**
DEL08_CC29_09	Participation de la Communauté de communes à la construction d'une clôture mitoyenne à Montceaux l'Etoile (propriété MENASRI)	**A l'unanimité**
DEL09_CC29_09	Modifications postes agents	**A l'unanimité**
DEL10_CC29_09	Adoption contrat opération mobilité bassin mobilité du Charolais Brionnais	**A l'unanimité**
DEL11_CC29_09	Rapport activités PETR 2024	**A l'unanimité**

ENVIRONNEMENT :

DEL12_CC29_09	Contrat D. REVILLARD	**A l'unanimité**
DEL13_CC29_09	Rapport activités SMEVOM 2024	**A l'unanimité**
DEL14_CC29_09	Admission non-valeur budget OM	**A l'unanimité**

TRAVAUX / HABITAT / PATRIMOINE :

DEL15_CC29_09	Avenants travaux MSP	**A l'unanimité**
DEL16_CC29_09	Attribution aides OPAH	**A l'unanimité**

SANTE, SOCIAL, SENIOR :

DEL17_CC29_09	Convention Mairie Marcigny occupation domaine public	**A l'unanimité**
DEL18_CC29_09	Accompagnement installation nouveau médecin	**A l'unanimité**

ECONOMIE / TOURISME :

DEL19_CC29_09	Remboursement factures gaz par BATIRENOV	**A l'unanimité**

Accueil et présentation de Justine MARILLER.

Le Conseil communautaire accueille Mme Justine MARILLIER, la nouvelle médecin qui va s'installer dans la Maison de Santé (MSP). Au nom du Conseil communautaire, le Président lui adresse toutes ses félicitations pour l'obtention de sa thèse. Tous les élus se réjouissent de sa décision de s'installer au sein de la MSP à Marcigny. Le Président espère qu'elle trouvera dans cette structure tout ce qu'il lui faut pour s'épanouir et rendre service à la population. Il indique qu'il ne sert à rien de dire aux habitants de téléphoner dès maintenant à la MSP pour s'inscrire. Mme MARILLER communiquera elle-même, et en temps voulu, sa date d'installation. Il laisse la parole à Mme MARILLER.

Justine MARILLIER remercie le Président et les élus. Elle précise que son installation est prévue courant novembre 2025 et que le planning des consultations sera ouvert à compter de début novembre. Mme MARILLIER expose ensuite ses objectifs professionnels : consulter et être médecin traitant pour les habitants qui n'en n'ont plus, promouvoir la santé sur le territoire (interventions dans les écoles, au collège, …) et conduire des actions de santé avec la population et les professionnels pour essayer d'améliorer la santé des habitants de façon globale sur le territoire et pas seulement individuellement. Mme MARILLIER indique avoir bien conscience du besoin en médecin sur le territoire. Cela a aussi compté dans son choix.

JC. DUCARRE se réjouit de cette arrivée et ajoute que cette décision fait suite à de nombreux échanges en amont. La Communauté de communes va travailler à finaliser en vue de son installation (bail, …). Il estime aussi que cette décision va donner une nouvelle impulsion et booster le travail en réseau des professionnels regroupés dans la SISA (il y a beaucoup de belles choses à faire). Il juge ces ambitions très intéressantes ; elles peuvent emmener d'autres professionnels. L'arrivée de la CPTS renforce aussi cette dynamique. D. PROST espère, lui-aussi, que ça créera un effet boule de neige pour l'arrivée d'autres médecins.

C. CHENUET remercie Mme MARILLIER, au nom de beaucoup de citoyens et d'élus. Elle lui demande si elle sait déjà comment elle va s'organiser et comment la population sera informée des prises de rendez-vous. Mme MARILLIER répond qu'elle travaillera du lundi au vendredi (sauf le mercredi) et 1 samedi par mois. L'information reste à organiser mais elle dit ne pas être inquiète sur sa diffusion. Elle prendra tous types de patients, du secteur mais pas que, et consultera aussi en EPHAD. Enfin, elle espère aussi que d'autres médecins arriveront.

Intervention du SYMISOA

Céline DECHAVANNE, directrice du Syndicat, intervient pour présenter Cyril BERNARD, technicien de rivière embauché en septembre 2025 par le Syndicat pour prendre en charge les affluents de la Loire jusqu'à Marcigny. Sa première mission est d'effectuer un travail de reconnaissance de terrain sur les bassins versants du Merdasson et des ruisseaux de la rive droite (mais pas la Loire). Il prévoit aussi de rencontrer les Maires des communes concernées. Les Mairies seront informées de ses interventions terrain (qui sont aussi encadrées par une lettre de mission). Le but de ce travail est de définir les priorités d'action à inscrire dans la phase 2 du contrat rivière Sornin / Jarnossin (2027-2029). Le futur programme sera à valide par les Communautés de communes. Des échanges sont aussi à prévoir avec l'EPL et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour intégrer ces actions dans le contrat territorial porté par le SYMISOA et pas dans celui de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergno-bourguignonne porté par l'EPL.
C. DECHAVANNE fait aussi un point d'actualité sur l'avancée du Programme d'Etudes Préalables (PEP) Roanne Forez (lutte contre les inondations) et en particulier sur 2 sujets qui concernent le territoire communautaire :

- la digue de Marcigny sur la RD982 : il n'y a pas forcément d'intérêt à la reconnaître dans un système d'endiguement mais seulement comme un ouvrage d'infrastructure routière qui peut jouer un rôle de digue,
- une étude hydraulique sur le Merdasson, et notamment sur sa partie enterrée à Marcigny : il est important de réaliser cette étude. Le SYMISOA demande aux élus communautaires de se positionner rapidement pour inscrire cette étude dans le PEP et bénéficier ainsi de financements à hauteur de 80%. Le sujet est complexe.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025.

Aucune remarque – le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Petite enfance, jeunesse, communication, vie associative :

- **Présentation des bilans d'activités ALSH de l'été 2025**

Olivier DESCOURS dresse le bilan estival de l'ALSH 3-11 ans et des animations Info jeunes :

- L'ALSH a été ouvert 6 semaines entre juillet et août (fermé 2 semaines début août). C'était le 1er été sous gestion communautaire. La fréquentation est positive, avec plus de 400 inscriptions tout au long de l'été et 61 enfants différents. Entre 4 et 25 enfants ont été accueillis chaque jour, avec une bonne mixité et des enfants prioritairement originaires de la Communauté de communes. 1 sortie extérieure était organisée par semaine, ainsi que de nombreuses animations sur site. Des nuitées sous tente étaient proposées les mardis soir (2 ont été assurées). Deux animatrices ont été recrutées pour assurer l'encadrement avec Elfi MESSMER, la directrice. A noter aussi : bonne dynamique de fréquentation les mercredis depuis la rentrée de septembre.
- Des animations pour les ados ont été organisées tout au long des mois de juillet et août, autour d'un programme alternant loisirs et actions citoyennes. On note un doublement de la fréquentation par rapport à 2024, avec 30 jeunes (plus de garçons que de filles, en majorité de la Communauté de communes. Cette hausse de la fréquentation peut être liée à la régularité des permanences au sein du collège tout au long de l'année scolaire. Parmi les animations organisées, on peut retenir deux chantiers jeunes (1 à la MSP et 1 à l'ALSH), des sorties loisirs, des tournois sportifs (foot, pétanque), une rencontre avec une IME (pour une ouverture à la différence) et un atelier « Si on parlait Brionnais ? » organisé avec le centre ados de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne.
- Fin juin, la participation d'un groupe de 8 jeunes du territoire au festival SOLIDAYS a aussi constitué un temps fort. Le bilan est très positif, avec l'envie de reconduire ce projet en 2026. Cette action a été valorisée au sein du réseau Info Jeunes Bourgogne Franche Comté.

Denis PROST remercie Olivier DESCOURS et Elfi MESSMER pour ces bilans très positifs. Ils montrent une toute la dynamique qui se met en place autour des jeunes. T. NIGAY se dit impressionné par la diversité des propositions d'animations et les progressions des fréquentations. La présentation sera diffusée aux délégués communautaires avec le procès-verbal.

- **Subventions aux associations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, accorde les subventions 2025 aux associations suivantes :

Structures bénéficiaires	Subvention accordée
UCAI Marcigny -marché de nuit du 01/08 /2025	1 000,00 €
ASFR Montceaux L'Etoile	448,00 €
Cinéma VOX – festival « De la terre à la toile »	1 000,00 €

M. Christophe PEGON ne prend pas part au vote pour la subvention suivante.

Le Conseil communautaire accorde à l'unanimité des votants (20 votants) la subvention suivante.

Structure bénéficiaire	Subvention accordée
Comité foires aux dindes – foire 2025	3 500,00 €

Affaires générales et finances :

- **Versements part CPS aux communes**

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les reversements aux communes au titre de la compensation de la part CPS, tels que détaillés ci-dessous :

ANNEE 2025

CODE INSSE COMMUNE	LIBELLE COMMUNE	LIBELLE GROUPEMENT D'APPARTENANCE	PART CPS A REVERSER A LA COMMUNE PAR L'EPCI
71011	ANZY-LE-DUC	CC DE MARCIGNY	1 380 €
71012	ARTAIX	CC DE MARCIGNY	2 880 €
71024	BAUGY	CC DE MARCIGNY	1 264 €
71048	BOURG-LE-COMTE	CC DE MARCIGNY	158 €
71071	CERON	CC DE MARCIGNY	148 €
71077	CHAMBILLY	CC DE MARCIGNY	12 062 €
71123	CHENAY-LE-CHATEL	CC DE MARCIGNY	3 034 €
71275	MARCIGNY	CC DE MARCIGNY	116 445 €
71291	MELAY	CC DE MARCIGNY	2 902 €
71307	MONTCEAUX-L'ETOILE	CC DE MARCIGNY	1 161 €
71453	SAINT-MARTIN-DU-LAC	CC DE MARCIGNY	585 €
			142 019 €

Ces versements seront effectués en 1 fois pour toutes les communes (d'ici fin juillet de l'année en cours), sauf pour la commune de Marcigny, pour qui le versement s'effectuera en 2 fois compte tenu du montant (1er versement d'ici fin juillet de l'année en cours et second versement en octobre de l'année en cours).

- **Ouverture de crédits supplémentaires budgets annexes**

L'ouverture de crédits au budget primitif MSP 2025 avait été calculée au plus juste, au regard de la situation de l'époque. Mais de nouveaux avenants approuvés (ou à approuver ce soir) en plus-value et des travaux supplémentaires non compris dans le marché (cuve d'eau, mobiliers intérieurs, végétalisation façade) n'ont pas permis de tenir cette inscription. Elle doit donc être réévaluée. Néanmoins, le montant final de l'opération est légèrement inférieur à ce qui avait été prévu (2 210 000 € au total pour 2 250 000 €). L'autofinancement s'élève à 33%.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits ci-dessous :

- Ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 30 000 € à l'article 2313 (dépenses de la section d'investissement) du budget annexe « MSP » 2025. Une subvention d'équipement de 30 000 € est à réaliser du budget principal 2025 vers le budget annexe « MSP » 2025.
- Ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 34 000 € à l'article 21321 et d'un montant de 6 000 € à l'article 2188 (dépenses de la section d'investissement) du budget annexe « Atelier partagé » 2025 (pour les travaux décidés le 30 juin 2025). Une subvention d'équipement de 40 000 € est à réaliser du budget principal 2025 vers le budget annexe « Atelier partagé » 2025.

La décision modificative nécessaire au budget annexe « MSP » 2025 est arrêtée ainsi :

N°compte	NATURE	BP 2025	DM2025-01
2313	Projet MSP (travaux, maitrise d'œuvre, taxe aménagement)	824 647,00	30 000,00
1641	Remboursement emprunt (capital)	18 492,96	
165	Dépôts et cautions (sorties)	2 170,00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**845 309,96**	**30 000,00**

N°compte	NATURE	BP 2025	DM2025-01
001	Report résultat antérieur	**3 424,65**	
165	Dépôts et cautions (entrées)	2 170,00	
1312	Région MSP Marcigny	316 436,00	
1313	CD71 MSP Marcigny (AAP 2024)	8 053,00	
	CD71 MSP Marcigny (AAP PS 2024)	175 000,00	
13362	DSIL 2023 MSP Marcigny	340 226,31	
13151	Subvention équipement budget principal		30 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**845 309,96**	**30 000,00**

La décision modificative nécessaire au budget annexe « Atelier partagé » 2025 est arrêtée ainsi :

N°compte	NATURE	BP 2025	DM2025-01
13911/040	Amort. subvention compte résultat	10 838,25	
1641	Capital emprunt	25 856,00	
21321	Constructions immeubles de rapport	17 689,51	34 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		6 000,00
165	Dépôts et cautions (sorties)	1 267,00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**55 650,76**	**40 000,00**

N°compte	NATURE	BP 2025	DM2025-01
001	Report résultat antérieur	18 035,31	
165	Dépôts et cautions (entrées)	1 267,00	
281321/040	Amort. immob corp. (immeubles rapport)	36 348,45	
13151	Subvention équipement budget principal		40 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**55 650,76**	**40 000,00**

La décision modificative nécessaire au budget principal 2025 est arrêtée ainsi :

N°compte	NATURE	BP 2025	DM2025-01
20415332	Subventions d'équipement versées au EPL et services rattachés à caractère administratif, bâtiments et installations"	0,00	+70 000,00
21318	Autres Bâtiments publics	65 000,00	-15 000,00
21838	Matériel bureau et informatique	65 000,00	-15 000,00
21828	Matériel transport	65 000,00	-20 000,00
21848	Mobilier	60 342,00	-20 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			**0,00**

- **PLUI : avenants au marché LATITUDE (lot 1)**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les avenants suivants au marché du lot 1 passé avec LATITUDE pour l'élaboration du PLUI communautaire :

- Avenant n°1 : prolongation du marché du lot 1 jusqu'au 13/06/2026. Aucune incidence financière
- Avenant n°2 : modification des horaires du cocontractant n°1 (société AUA), pour un montant de 22 800 € HT, suite à l'étude et la rédaction d'OAP au-delà du nombre prévu au marché :
  - OAP complètes rédigées : 17 rédigées (10 prévues), à 2 100 € HT l'unité,
  - OAP allégées rédigées : 2 (0 prévue), à 900 € HT l'unité,
  - OAP étudiées mais non rédigées : 7 (0 prévue) à 900 € HT l'unité.

- **Convention de mutualisation avec les CC Brionnais Sud Bourgogne et Semur en Brionnais pour la création d'un réseau partenarial intercommunal de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles et désignation du représentant territorial VIF**

Dans le département de la Saône-et-Loire, les chiffres des violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles sont en forte augmentation. En 2022, la Police Nationale fait état de 546 faits enregistrés (+ 12% par rapport à 2021) occasionnant 389 victimes (+18.24% par rapport à 2021). La Gendarmerie Nationale a recensé pas moins de 1008 victimes (+15.20% par rapport à 2021). En 2022, 2 féminicides et 2 infanticides sont à déplorer en Saône-et-Loire. En 2025, 1 féminicide est à déplorer sur le territoire de Brionnais Sud Bourgogne.

Conscientes de la gravité de ces violences et de la nécessité d'une action commune pour protéger les victimes, sensibiliser les administrés et renforcer les dispositifs existants, les Communautés de Communes Brionnais Sud Bourgogne, Semur-en-Brionnais et Marcigny ont décidé de mutualiser leurs ressources et leurs efforts en vue de formaliser un partenariat entre elles, destiné à structurer un réseau intercommunal de prévention, de détection, de signalement et d'accompagnement des situations de violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

Une convention a été rédigée à cet effet. Le réseau VIF du Brionnais sera coordonné par la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne avec l'appui des 2 autres intercommunalités. Les actions viseront à :

- Mutualiser ses ressources humaines, logistiques et financières pour la mise en œuvre des actions prévues et nécessaires ;
- Coordonner les initiatives en respectant les principes de solidarité et de complémentarité ;
- Promouvoir les projets locaux et encourager les partenariats acteurs institutionnels, associatifs et les services déconcentrés de l'Etat ;

- Assurer le suivi et l'évaluation régulière des actions menées dans le cadre du réseau.

La Communauté de communes de Marcigny sera partie prenante des instances de pilotage et de suivi, via la désignation d'un référent territorial VIF. Jean-Claude DUCARRE, vice-président « Santé, social, séniors » se déclare candidat.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention de mutualisation entre les Communes Brionnais Sud Bourgogne, Semur-en-Brionnais et Marcigny pour la création d'un réseau partenarial intercommunal de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles (réseau VIF du Brionnais). Il approuve également à l'unanimité la désignation de Jean-Claude DUCARRE comme référent territorial de la Communauté de communes au sein de ce réseau.

- **Convention avec l'Etat, le CD71 et les intercommunalités du Charolais Brionnais pour le financement du poste ISG**

Le 20 juin 2022, le Conseil communautaire a approuvé la convention de financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie, à l'échelle du Charolais Brionnais, aux côtés des 4 autres intercommunalités du Pays, l'Etat et le Conseil départemental. La convention portait sur 3 ans ; elle a pris fin en juillet 2025.

En vue de son renouvellement pour 3 nouvelles années, le Président du Conseil Départemental a envoyé un courrier le 28/07/2025 et l'association des PEP71 a transmis une estimation actualisée du coût du poste ISG (63 500 €, au lieu de 55 000 € lors de la première convention). Le Président indique que l'Etat et le Conseil départemental s'engagent de manière forfaitaire au financement du poste, à hauteur respectivement de 16 500 € et 19 250 €. La participation de l'Etat est acquise pour 2025, mais est conditionnée à la disponibilité des crédits pour les 2 suivantes. Le reste à charge (soit 27 750 €) serait supporté par les 5 EPCI, toujours au prorata de leurs populations respectives. Sur ces bases, la participation de la Communauté de Commune de Marcigny serait de 1 914,75 € par an, sur 3 ans.

Avant de passer au vote, le Président dit regretter que l'Etat ne soit pas en mesure de s'engager pour 3 ans, mais qu'il est difficile de ne pas soutenir ce poste. Il indique aussi avoir fait remonter à Monsieur le Sous-préfet de Charolles la position exprimée en Bureau par les Maires le 23 septembre dernier. Une nouvelle fois, les Communautés de communes doivent assumer financièrement des initiatives lancées par Etat.

JC. DUCARRE rappelle qu'il s'est abstenu en conseil des Maires. Il regrette également le désengagement l'Etat, alors qu'en face il demande aux collectivités de s'engager pour 3 ans. Ça n'enlève rien au bien-fondé du poste et de cette cause, mais il aurait été bien que l'Etat s'engage de la même manière que ce qu'il demande aux EPCI.

Par 3 abstentions et 18 voix pour, le Conseil communautaire approuve la convention triennale de financement du poste d'ISG.

- **Participation de la Communauté de communes à la construction d'une clôture mitoyenne à Montceaux l'Etoile (propriété MENASRI)**

L'acte notarié de la vente de la maison d'habitation du Ciel Bleu à Montceaux l'Etoile, signé le 04 juin 2025, prévoit la réalisation d'une clôture mitoyenne entre les propriétés de M. et Mme MESNARI (l'acheteur de la maison) et la partie de terrain conservée par la Communauté de communes.

L'acte stipule : « les parties conviennent, s'agissant de la clôture séparative entre le bien vendu et le surplus du tènement restant la propriété du vendeur ce qui suit :

- L'acquéreur établira à ses frais une clôture conforme aux règles d'urbanisme en vigueur.
- Le vendeur participera financièrement au paiement de ladite clôture et ce suivant la règle de calcul suivante, à savoir prise en charge par le vendeur des frais à hauteur de moitié du coût d'édification d'une clôture séparative grillagée ordinaire d'une hauteur de 1,80 mètres.

L'acquéreur a transmis ce jour dès avant les présentes, ainsi qu'il avait été prévu à l'avant-contrat, le devis au notaire instrumentaire qui l'a lui-même transmis au vendeur ».

Le devis transmis par M. MENASRI prévoit la construction d'un mur en agglo de 60cm de haut, surmonté d'une clôture grillage de 1,50m, pour un montant total de 26 340 € TTC. Le devis a été discuté lors de la réunion des Maires du 23 juin 2025. Les Maires ont estimé que le coût était très important pour une clôture grillagée, qui, de plus, ne reprend pas tout à fait les caractéristiques de l'acte notarié (clôture grillagée ordinaire).

En septembre 2024, dans le cadre des travaux préparatoires à la réouverture de l'ALSH, la Communauté de communes avait demandé un devis à l'entreprise STPEV de Marcigny, pour une clôture grillagée rigide, d'1,80m de haut sur cette partie du terrain. Le coût était nettement inférieur (6 652,80 € TTC).

Par un mail du 11/07/2025, la Communauté de communes a proposé à M. MENASRI de faire établir un troisième chiffrage par une entreprise locale, sur la base d'une clôture grillagée ordinaire d'1,80m, d'envisager une rencontre pour discuter du choix de la clôture et enfin qu'en l'état, la Communauté de communes maintenait sa proposition de participation sur la base de la clôture proposée par STPEV. M. MENASRI n'a pas répondu à ces propositions.

Après délibération, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le versement d'une participation de la Communauté de communes d'un montant de 3 326,40 € TTC (soit 50% du devis de l'entreprise STPEV) à M. et Mme MENASRI, propriétaires de la maison située au 61 route des vifs d'Anzy-71110 Montceaux l'Etoile dans le cadre de la construction d'une clôture mitoyenne à leurs propriétés respectives.

- **Modification de postes**

JC. DUCARRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les modifications de durées hebdomadaires de travail pour 2 postes d'agents :

- Modification de durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint d'animation de Mme N. DUCARRE, de 9h00 à 12h00 par semaine, à compter du 01/12/2025. Monique CLEMENT demande des précisions sur l'encadrement de l'animation du vendredi. Madame ROY n'est pas toute seule ? Le DGS répond que non. Jusqu'en 2024, une prestation d'appui à l'animation était assurée par Brionnais Découvertes. Suite à la dissolution de l'association, une solution temporaire a été trouvée en interne, via le paiement d'heures complémentaires à un agent. Cela n'est plus possible cette année, avec la hausse fréquentation de l'ALSH. D'où cette évolution.

- Modification de durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administrative principal de Mme Y. DUFOURNEL 2ème classe de 28h00 à 16h00 par semaine, à compter du 01/01/2026.

- Le tableau modifié des effectifs communautaires est donc le suivant

Emplois permanents :

Emplois - Services	***Grades***	***Cat.***	***Nombres d'emplois + heures hebdomadaires***
Administration et comptabilité	***FILIERE ADMINISTRATIVE***		
	Rédacteur territorial	B	1 à 35 heures / 35ème (poste vacant)
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1 à 35 heures / 35ème
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1 à 16 heures / 35ème
Entretien des locaux	***FILIERE TECHNIQUE***		
	Adjoint technique	C	1 à 7 heures / 35ème
Animation jeunesse	***FILIERE ANIMATION***		
	Animateur principal 1ère classe	B	1 à 35 heures / 35ème
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1 à 35 heures / 35ème
	Adjoint d'animation	C	1 à 35 heures / 35ème
	Adjoint d'animation	C	1 à 12 heures / 35ème
Portage des repas	***FILIERE SOCIALE***		
	Agent social principal 2ème classe	C	1 à 35 heures / 35ème
Environnement	***FILIERE TECHNIQUE***		
	Agent de maîtrise principal	C	1 à 35 heures / 35ème
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1 à 30 heures / 35ème (poste vacant)
	Adjoint technique	C	1 à 35 heures / 35ème
Petite enfance	***FILIERE ANIMATION***		
	Animateur	B	1 à 9,5 heures / 35ème (poste vacant)
	Adjoint d'animation	C	1 à 9 heures / 35ème
	Adjoint d'animation	C	1 à 3,5 heures / 35ème

Emplois non permanents :

Emplois - Services	***Grades***	***Cat.***	***Nombres d'emplois + Heures hebdomadaires***
Administration	***FILIERE ADMINISTRATIVE***		
	Adjoint administratif	C	1 à 17,5 heures / 35ème (poste vacant)
Portage des repas	***FILIERE SOCIALE***		
	Agent social	C	1 à 16 heures / 35ème
Environnement	***Contrat Unique d'insertion - PEC***		
	Adjoint technique	C	2 à 30 heures / 35ème

JC. DUCARRE réintègre la séance et arrivée de M. Patrick PERRUCAUD (21h00).

- **Approbation du Contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du Charolais Brionnais**

Cheffe de file de la mobilité, la Région doit mettre en place des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) avec l'ensemble des acteurs de la mobilité dans chacun des 35 bassins de mobilité identifiés au niveau régional. Pour notre secteur, le bassin d mobilité est le périmètre du Pays Charolais Brionnais. Ce contrat de mobilité doit permettre d'assurer une meilleure coopération, coordination et collaboration de l'ensemble des parties prenantes de la mobilité de chaque bassin. Depuis 2020, la Région échange avec les acteurs des bassins de mobilité, faisant ressortir le constat suivant partagé par tous : les offres et services de mobilité existants sont méconnus. C'est pourquoi, la Région propose que la première génération des COM, conclue pour 3 ans, porte sur le « porter à connaissance des offres et outils de mobilités ».

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Charolais Brionnais.

- **Bilan d'activité 2024 du PETR du Pays Charolais Brionnais**

A l'unanimité, le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 du PETR du Pays Charolais Brionnais.

Petite enfance, jeunesse, communication, vie associative :

- **Actualités de la commission (P. PERRUCAUD) :**
  - Le COPIL CTG vendredi 26/09 à Iguerande, à associé les communes à la future convention. 11 communes étaient présentes sur les 26 des 2 EPCI. 4 enjeux ont été validés pour la CTG 2026-2030. La convention sera signée par la CAF, les CC (d'ici la fin de l'année) et les communes (d'ici février 2026).
  - Voyage citoyen à Paris : le groupe d'enfants est complet. Une réunion avec les familles a été organisée le 17 septembre pour présenter le voyage.

Environnement :

- **Prolongation du contrat de travail de Didier REVILLARD (service déchetterie)**

Le Conseil communautaire approuve le renouvellement du contrat de M. Didier REVILLARD pour 3 mois supplémentaires, soit du 01/11/2025 au 31/01/2026, pour assurer l'accueil des usagers à la déchetterie communautaire. M. REVILLARD assurera une durée hebdomadaire de service de 34/35ème et percevra une rémunération calculée par référence de l'indice brut 367 (indice majoré de 366), du grade d'adjoint technique.

- **Bilan d'activité 2024 du SMEVOM**

Thierry NIGAY présente le rapport annuel 2024 du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SMEVOM) du Charolais Brionnais et de l'Autunois a transmis son rapport annuel 2024. A retenir :

- Les grands chantiers SMEVOM 2024 :
  - Recherche de nouvelles solutions pour le traitement des OMR, autre que l'enfouissement.
  - Organiser les derniers mois d'exploitation du centre de tri de DIGOIN, trouver un avenir au site, aider à la reconversion des employés.
  - Réaliser la transition vers le centre de tri de TORCY.
  - Réflexion sur une nouvelle organisation des quais de transfert en fonction des nouveaux exutoires pour le tri et les OMR.

- Situation financière du SMEVOM :
  - Le SMEVOM a un budget général et deux budgets annexes (« transfert et traitement des OMr » et « centre de tri »). Suite à la hausse du prix de rachat des flux triés, 200 000 € de soutiens ont été redistribués aux adhérents.
  - Le budget général est excédentaire de 64 926 € en fonctionnement et 1 829 € en investissement.
  - Le budget annexe « Centre de tri » est déficitaire de 172 058€ en fonctionnement et excédentaire de 121 431€ en investissement. Le déficit est compensé par le large excédent des années précédentes et sur les 2 500 000 € de recette de fonctionnement, les soutien CITEO représentent 1 500 000 €.
  - Le budget annexe « transfert et traitement des OMr » est excédentaire de 4 777 € en fonctionnement et déficitaire de 13 674 € en investissement. La TGAP représente ¼ des dépenses. Le coût de traitement des OMr est de 43€/habitant/an (contre 1.5€/hab/an pour les recyclables).

- Déchets recyclables et centre de tri
  - Les tonnages entrants ont augmenté depuis l'extension des consignes de tri. Environ 10 000 T traitées en 2024, avec forte progression du taux de refus, soit un surcoût de 117 882 € en 2024.
  - Résultat des caractérisations pour la CC de Marcigny : 5% métal ; 6% cartons ; 49% PCM ; 19% plastiques ; 21% refus.

- Marché des transferts : le SMEVOM a la compétence transfert des quais de transfert jusqu'aux exutoires.

- Ordures Ménagères Résiduelles :
  - Les OMr sont principalement enfouies à Granges, même si à la demande de VEOLIA, le SMEVOM a comblé des vides de four sur les incinérateurs de Bayet et Fourchambault.
  - 21 230 tonnes prise en charge en 2024. Cela fait 182kg/habitants en 2024 soit -41kg en 10 ans mais augmentation du coût de traitement de 100€ en 4 ans
  - Caractérisation des OMr : malgré une baisse de 5% des putrescibles et de 2.5% du gaspillage alimentaire, la poubelle moyenne d'un habitant ressemble encore beaucoup à celle des années précédentes. Pratiquement 60% des matières contenues dans nos poubelles peuvent être recyclés.

- Tri à la source des biodéchets :
  - 138 placettes installées sur les 305 prévues. La CC de Marcigny en a installé 8 sur les 5 prévues.
  - L'ADEME aide au développement du tri à la source

- Evolution de différents ratios de la CC de Marcigny sur 5 ans :
  - Papiers emballages : en hausse - de 29 à 43 kg/hab/an

- Verre : en hausse - de 39 à 48 kg/hab/an
- OMA (ordures ménagères et assimilés =) total déchets pris en charge par le SMEVOM) : en hausse - de 267 à 249 kg/hab/an

A la suite de cette présentation, le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2024 du SMEVOM Charolais Brionnais Autunois.

- **Admission en non-valeur**

Le Service Gestion Comptable du Charolais Brionnais a transmis une liste de non-valeur à admettre au budget annexe « OM/environnement ». Cette liste comprend des impayés de redevances de particuliers et de professionnels, émises pour certaines depuis plus de 15 ans. Ces créances sont aujourd'hui prescrites et plus aucune démarche ne peut être lancée pour leurs recouvrements ; d'où la demande d'admission en non-valeur.

Le conseil communautaire approuve donc, à l'unanimité, l'inscription en non-valeur d'une somme de 6 636,68 € à l'article 6541 du budget annexe « OM » 2025.

- **Actualité de la commission (Thierry NIGAY)**
  - Le SMEVOM annonce une augmentation du coût de traitement des OMr de 7 €, pour deux raisons :
    - 1/ le site d'enfouissement de Granges s'est vu appliquer une pénalité sur le taux de TGAP de 5 points pour les tonnages au-delà de 80 000 tonnes enfouis. Ce seuil a été dépassé au mois d'août.
    - 2/ Le SMEVOM possède un ancien dépôt d'ordures réhabilité à Autun. Le site est sous surveillance et ses jus sont retraités dans la station d'épuration d'Autun. La redevance assainissement a été augmentée à compter du mois de juillet 2025, engendrant un surcoût important pour le Syndicat.
    - Le prix du traitement des OMr augmente donc de 7 €/tonne pour le second semestre 2025. Il passe de 228 €/t à 235 €/t. Pour la CC Marcigny, qui produit environ 900t d'OMr/an, cela fait un coût supplémentaire de 3 500 €.
  - Suite à la dernière livraison des colonnes PAV mélange, la Communauté de communes remplacera ceux très endommagés situés place Irène Popard

Travaux / habitat / patrimoine :

- **Avenants travaux MSP**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, 2 avenants aux travaux de construction de la MSP :

- Lot n°3 « charpente bois – ossature bois » - titulaire : SAS BEZACIER
  - Montant initial du marché : 349 919,87 € HT
  - Montant avenant n°1 en plus-value (approuvé le 17/02/2025) : 8 768,91 € HT (soit 2,5% du montant initial).
  - Montant avenant n°2 en plus-value : 10 655,90 € HT (soit 3,04% du montant initial)
  - Nouveau montant du marché : 369 344,68 € HT

- Lot n°5 « menuiseries extérieures bois » - titulaire : SARL LAFFAY Père et fils
  - Montant initial du marché : 127 296,61 € HT
  - Montant avenant n°1 en plus-value : 3 090,00 € HT (soit 2,42% du montant initial HT)
  - Nouveau montant du marché : 130 386,61 € HT

- **Aides OPAH**

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'attribution des aides aux propriétaires occupants désignés ci-dessus au titre de l'OPAH.

- Dossier « Autonomie » déposé par Mme AVADIKIAN–ROSSI Colette, propriétaire occupant de Chenay le Châtel. Montant de l'aide : 1 000 €,
- Dossier « Autonomie » déposé par Mme GALLAND Marie-Françoise, propriétaire occupant de Marcigny. Montant de l'aide : 1 000 €.

- **Actualité de la commission (Jean Marc POMMIER)**

- La réception des travaux de la case 3 à l'atelier partagé a eu lieu la semaine dernière. Aucun membre de la commission, pourtant invitée, n'est venu. Les travaux se sont bien déroulés, les entreprises ont été très réactives. Quelques finitions restent à terminer (1 vitrage et des barillets à changer). M. GOMES devrait s'installer courant octobre.

Santé, social, séniors :

- **Conventions avec la commune de Marcigny pour occupation du domaine public**

Dans le cadre des travaux de construction de la MSP, des équipements ont dû être installés en dehors de l'emprise foncière communautaire, sur le domaine public communal :

- Implantation de potelets à l'angle nord du bâtiment de la MSP, afin de protéger la façade d'éventuels dommages liés à la circulation
- L'emprise du cheminement PMR entre la place de stationnement réservée à cet effet et le début de la rampe d'accès à la MSP.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, ces conventions d'occupation du domaine public.

- **Accompagnement à l'installation d'un nouveau médecin dans la MSP**

Mme Justine MARILLIER, qui vient d'obtenir sa thèse de docteur en médecine, a confirmé au Président de la Communauté de communes, le 17 septembre 2025, sa décision de s'installer dans la MSP, à partir de la mi-novembre 2025.

Le Président indique que la MSP Marcigny était en concurrence avec 2 autres pour accueillir, J. MARILLIER. Pour monter la bonne volonté du territoire, le Président et le vice-président en charge de la santé lui ont proposé que la Communauté de communes accorde la gratuité pendant 6 mois de la location du cabinet n°2 et des charges. Cet effort est d'un montant quasi équivalent

à ce qui a été fait pour la précédente installation du généraliste. D. PROST et JC DUCARRE indiquent que cette proposition a pesé dans la décision du médecin.

Si elles sont validées par le Conseil, ces conditions seront reprises dans le bail qui sera à signer. J. MARILLIER occupera le cabinet médical n°2 au rez-de-chaussée de la MSP (surface 26,55m², auxquels s'ajoutent environ 25m² de quote-part d'occupation des locaux annexes - salles d'attente, toilettes, locaux techniques, local DASRI, …). A l'issue de ces 6 premiers mois, le loyer sera de 515,42€/mois et les charges, compte tenu des occupants, de 236,59 €/mois. Avec le forfait mensuel d'émission du titre, cela fait un loyer total de 758,01€/mois TTC.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les conditions d'installation de Mme J. MARILLIER au sein de la MSP de Marcigny à compter de mi-novembre 2025. La location est consentie dans le cadre d'un bail commercial signé devant notaire (frais de bail à la charge du locataire). Le Conseil autorise le Président à signer ce bail.

JM. POMMIER demande si un secrétariat commun aux différents occupants est prévu. JC. DUCARRE et D. PROST répondent que ce sujet dépend exclusivement des professionnels. Il semble y avoir une volonté à mettre en place un secrétariat permanent et mutualisé entre les occupants, en plus de l'accueil et orientation des patients. Toutefois, les choses ne sont pas encore totalement arrêtées. Une rencontre a lieu demain avec les représentants des occupants de la MSP pour faire un premier point sur les 6 premiers mois d'occupation.

T. NIGAY rappelle que quand le projet de MSP a été lancé, on ne savait pas où on allait. Les élus ont entendu beaucoup de scepticisme sur le remplissage de l'équipement. Cette première installation d'un médecin généraliste fait plaisir. Cela montre que la collectivité a bien fait de faire ce projet. Le soutien à l'installation accordé par la Communauté de communes reste mesuré, par rapport à ce que cette arrivée va apporter pour les habitants.

P. PERRUCAUD ajoute que la décision d'installation de J. MARILLIER est aussi le résultat d'un travail important d'accompagnement de V. GENTY. Cela n'est pas à négliger et doit être souligné. La pharmacie qui se construit est aussi confortée. Ça change la donne, ça tire le territoire.

D. PROST rappelle que la santé est une des 3 priorités des Français. Un médecin jeune qui arrive peut avoir un effet boule de neige pour en attirer d'autres avec lui. On reste donc optimiste. On a gagné une bataille de la désertification médicale, mais pas la guerre !

C. CHENUET demande s'il n'y a pas d'ambiguïté sur ce geste vis-à-vis du médecin en place à la MSP et des professionnels paramédicaux, qui, eux, n'ont bénéficié d'aucune aide. Elle demande aussi de ce qui pourrait être fait pour des prochaines installations. Est-ce que ce geste est unique ou aura vocation à être reproduit ?

JC. DUCARRE répond que le docteur VIRELY attendait avec impatience un nouveau médecin et encourageait la Communauté de communes à agir en ce sens. Cette arrivée est donc une bonne nouvelle. Il rappelle que l'intercommunalité a aussi soutenu la SCM pendant 3 ans pour le secrétariat des médecins en place. Pour une prochaine installation d'un médecin, JC DUCARRE estime qu'un geste identique sera très probablement proposé aussi au nouvel arrivant. Par contre, il n'est pas du tout évident que l'intercommunalité soutienne l'installation d'autres professions notamment paramédicales.

Actualités de la commission (Jean-Claude DUCARRE

- Le jeudi 09/10 prochain, la Communauté de communes accueillera un couple de jeunes médecins espagnols dans le cadre de la mission de recrutement confiée à

LABORARE. Ces 2 jeunes docteurs souhaitent venir découvrir le territoire et, peut-être, s'y installer. Ils seront notamment accueillis à la MSP, en présence des professionnels. Ce sera un atout supplémentaire pour les séduire. Comme lors des précédents accueils, JC DUCARRE a demandé à LABORARE des informations sur les préoccupations des 2 jeunes médecins pour voir quelles solutions apporter au niveau du logement, des loisirs, ….

- Clip vidéo de promotion de la MSP : le tournage a eu lieu pendant l'été, avec notamment des vues de drone. Attente de la première version du clip.

Economie, tourisme, culture :

- **Remboursements factures de gaz par BATIRENOV**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le remboursement de 539,80 € de la part de BATIRENOV, pour des factures de gaz payées par la Communauté de communes.

- **Actualités de la commission (Eric NEVERS)**
  - Des dégradations de coffrets électriques ont été constatées sur la ZA du Champêtre. Le SYDESL est intervenu pour sécuriser les installations.
  - La commission s'est réunie le 16/09. Il a été décidé de :
    - Relancer un évènement pour les entreprises – le jeudi 09/10 à 19h à l'atelier partagé. Cette rencontre pourrait aussi être élargie aux artisans et commerçants. D. PROST souligne que les choses n'ont pas avancé depuis cette réunion en raison des soucis de santé d'Eric NEVERS. Il apparait compliqué de maintenir la soirée.
    - Organiser un défi de recrutement pour les entreprises
    - Créer une page LINKEDIN pour promouvoir la zone
  - Le 18/09 s'est tenu le 2ème COPIL de la démarche Territoires Engagement. Déjà 200 contributions ont été recueillies jusqu'à maintenant. Elles permettent de faire ressortir des grandes similitudes sur l'identité du territoire, que l'on soit du secteur de Marcigny, Semur, La Clayette ou Chauffailles. Un fort sentiment d'appartenance ressort (paysages, patrimoine, valeurs, qualité de vie, …). L'étape suivante consiste à définir la stratégie et à réaliser un reportage photos.
  - Une rencontre a eu lieu le 19/09 avec le correspondant régional FFC pour la labellisation du centre VTT
  - Le premier bilan de la saison touristique est mitigé selon les chiffres de fréquentation comptabilisés à l'OT.
  - JC. DUCARRE redemande de refaire des plantations à l'entrée de la zone du Champêtre. La saison va s'y prêter.

Décisions du Président :

Communication des décisions prises depuis la réunion du 30 juin 2025 dans le cadre de la délégation d'attributions au Président définie par l'article L.5211-10 du CGT et des délibérations du Conseil communautaire du 29 juin 2020, du 10 mai 2021 et du 19 février 2024.

Questions diverses.

- Le Président donne lecture d'un courrier du Préfet et du DDFIP sur la situation financière de la collectivité. Certains ratios comptables ne sont pas très bons, avec une dégradation notable entre 2023 et 2024. La collectivité voit aussi sa capacité d'autofinancement diminuer fortement, suite aux investissements qui ont été faits (réhabilitation de la Gare, construction de la MSP). A la suite de ce courrier, il a transmis une demande de rencontre avec la DDFIP pour voir si les décisions prises cette année sur la fiscalité peuvent permettre d'améliorer les choses.
- Le Président donne lecture du courrier adressé à la Mairie de Marcigny sur la programmation des travaux d'isolation du gymnase, objet du fonds de concours communautaire.
- JC. DUCARRE souhaite évoquer la fermeture, probablement très longue, du pont d'Iguerande. C'est une très mauvaise nouvelle qui va beaucoup impacter Melay et les communes limitrophes. Les élus ont eu assez peu d'informations jusqu'à maintenant. Ce serait bien d'en avoir dès que possible, afin de voir quelles solutions trouver. Il informe qu'une réunion sera organisée ce mercredi à la salle des fêtes d'Iguerande. C.CHENUET ajoute qu'elle a eu connaissance de la situation vendredi, comme tout le monde et qu'elle est en attente des retours des services départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30